

Cavec

2023

Une année en mouvement



RAPPORT D'ACTIVITÉ



- 4** Entretien avec Frédéric Rogier, président de la Cavec
 - 6** Les chiffres clés de l'année 2023
 - 9** Une réforme qui a bousculé l'agenda 2023
 - 13** Hisser haut la qualité
 - 19** Catalyser toutes les énergies
 - 25** Garder le cap entre les turbulences
 - 30** Bilan financier 2023
-

La Cavec est la caisse de retraite et de prévoyance des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Exclusivement gouvernée par des représentants de la profession, elle gère le régime de retraite de base pour le compte de l'État, et pilote les régimes de retraite complémentaire et de prévoyance, ainsi que les réserves constituées. Depuis 1949, la Cavec accompagne et conseille les experts-comptables et commissaires aux comptes.



Entretien avec Frédéric Rogier,
président de la Cavec

**« Un engagement
collectif qui donne
des résultats »**

Quelles ont été les actions marquantes de la Cavec en 2023 ?

Je voudrais insister sur la « préparation invisible », comme on dit dans le football, et remercier chaleureusement les élus et les équipes de la Cavec, qui œuvrent au quotidien pour aller encore plus loin dans le service aux adhérents. En 2023, ceux-ci ont, entre autres, obtenu la certification de notre centre de relation affiliés à la norme ISO 18295-1, garante de qualité et de réactivité. Ils ont, par ailleurs, intensifié le rythme de nos webinaires d'information, abordant des sujets importants pour la profession – la réforme des retraites, par exemple – qui font chaque fois le plein d'audience. Ils ont travaillé à l'intégration des experts-comptables et des commissaires aux comptes dans le simulateur interrégimes Mon Estimation Retraite (ex-M@rel), qui permet à chacun d'anticiper précisément le montant de sa retraite et de tester différents scénarios de carrière. Sur le plan de la gestion, les services experts de la Cavec ont notamment augmenté l'efficacité du recouvrement, réalisé un audit interne, préalable au renforcement de notre organisation, et optimisé la performance des réserves de la caisse au moyen d'un outil nouveau : la création d'un fonds obligataire dédié, qui pourra dégager des revenus à échéances régulières. Bref, les élus et les équipes de la Cavec déploient chaque année un nombre important de chantiers, plus ou moins visibles, qui tous contribuent à une caisse solidaire, pérenne et performante.

Quels sont aujourd'hui les chantiers prioritaires ?

Parmi les plus significatifs : nous planchons sur la transcription, dans notre réglementation, de certaines mesures contenues dans la dernière réforme des retraites, principalement la majoration de 10 % pour trois enfants et le cumul emploi-retraite. Ce dernier dispositif attribue des droits à retraite, dans le régime de base, aux pensionnés qui poursuivent ou reprennent une activité professionnelle – auparavant, vous cotisiez à fonds perdus. L'objectif est ici d'attribuer également des points de retraite complémentaire à nos affiliés en situation de cumul – lesquels représentent 17 % des retraités de la Cavec. Avant de réaliser une telle avancée, nous devons évaluer et anticiper précisément la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs non salariés, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. Cette réforme présente certains risques pour l'équilibre de nos comptes et un impact défavorable pour une partie de nos affiliés – aux revenus les plus élevés. Il faut donc ajuster nos paramètres techniques afin de neutraliser les effets négatifs et de garantir la pérennité

de nos ressources, tout en respectant l'esprit et la lettre du texte – convertir les baisses de CSG/CRDS en hausse des droits à retraite. C'est une équation complexe, dont la résolution mobilise pleinement les services de la Cavec.

Si vous deviez résumer en un mot la gestion de la caisse ?

Prévoyante. Le mot n'est pas très « glamour », mais il a le mérite de bien décrire nos efforts constants, qui ont abouti à la constitution de réserves conséquentes, garanties de nos retraites futures, proches de 2 milliards d'euros – en croissance de 7 % sur 2023. Illustration de cette prévoyance : confrontée aux départs massifs à la retraite

« Les élus et les équipes de la Cavec déploient chaque année des chantiers qui contribuent à une caisse solidaire, pérenne et performante. »

de la génération du baby-boom, la Cavec a engagé sans attendre une correction de son taux de rendement technique, afin de préserver ses équilibres à moyen et long termes. Ce taux est passé de 8,60 % à 8,55 % entre 2022 et 2023, avec une cible à 7,70 % à 65 ans en 2036. Je précise qu'il reste et restera l'un des tout meilleurs de la place. En 2036, un affilié de la caisse récupérera la totalité de ses cotisations en près de 13 ans de retraite, contre un peu plus de 11 ans en 2023 – et 20 ans dans la plupart des autres régimes. Dans la même logique d'anticipation, nous avons allégé cet effort, en l'étalant sur une plus longue durée, aussitôt connue l'augmentation des inscriptions au Tableau, par rapport à ce qui était attendu. Ce regain démographique est une excellente nouvelle pour la profession !

Les chiffres clés de l'année 2023

La profession comptable se porte bien et fait encore preuve d'une belle attractivité en 2023. Le régime se féminise progressivement et le recours au salariat augmente, surtout en début de carrière. La Cavec tient compte de ces évolutions dans son pilotage pour assurer sur le long terme l'équilibre du régime.

UNE PROFESSION ATTRACTIVE

La population d'experts-comptables est en croissance de 1,75 % en un an et les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser la profession (+ 4 points en un an). Autre phénomène notable, le nombre d'experts-comptables en cumul emploi-retraite augmente lui aussi (+ 4,72 %).

34 986

affiliés, experts-comptables et commissaires aux comptes, actifs et retraités, ayants droit, salariés ou indépendants

21 885

cotisants au régime de retraite complémentaire

68 % d'indépendants
32 % de salariés

69 % d'hommes
31 % de femmes

90 797 €

Revenu moyen net des cotisants indépendants

1 214

nouveaux inscrits au régime complémentaire

923 départs à la retraite au régime complémentaire

794 radiations au régime complémentaire

2 020

experts-comptables en cumul emploi-retraite, tous régimes

50 ans
Âge moyen du cotisant

DES OPTIONS PLÉBISCITÉES

Les affiliés en activité se saisissent de plus en plus de la possibilité d'optimiser par eux-mêmes leur retraite et leur prévoyance, notamment par le truchement des options proposées.

2 164

cotisants TNS optent en classe supérieure au régime complémentaire

708

contrats de rachat au régime de retraite complémentaire

1 355

affiliés optent en classe supérieure au régime prévoyance

1 927

cotisants salariés optent en classe supérieure au régime complémentaire

5 916

affiliés sont déjà en classe maximale en prévoyance, de par leurs revenus

LES BÉNÉFICIAIRES

A contrario des évolutions constatées dans la population active des experts-comptables et commissaires aux comptes, les affiliés retraités sont aujourd'hui encore en grande majorité des hommes.

11 376

retraités du régime complémentaire

17 % en cumul emploi-retraite

14 % de femmes

86 % d'hommes

Âge moyen **74 ans**

64 ans

Âge moyen de départ à la retraite

2 789

bénéficiaires d'une pension de réversion au régime complémentaire

98 % de femmes

2 % d'hommes

Âge moyen **81 ans**

222 nouvelles

réversions en 2023

100

bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Âge moyen **64 ans**

120 bénéficiaires

d'une rente enfant

Âge moyen **19 ans**

54

bénéficiaires d'indemnités journalières en décembre 2023

2,3 M€ bruts versés au titre des indemnités journalières

18 capitaux décès

versés, pour un montant de **5,6 M€**

LE PILOTAGE DES RÉGIMES

Après une année 2022 difficile sur le plan des réserves, une belle amélioration est constatée en 2023. Par ailleurs, la caisse poursuit sa baisse programmée du rendement technique afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme.

1,957
milliard d'€

de réserves au
31 décembre 2023

5,6 %

d'augmentation
des retraites
complémentaires et des
prestations prévoyance
au 1^{er} janvier 2023

8,55 % Taux

de rendement technique
du régime en 2023

Cotisations

214,7 millions d'€

pour le régime
complémentaire

9,3 millions d'€

pour le régime prévoyance

Prestations

220,5 millions d'€

pour la retraite
complémentaire

11,5 millions d'€

pour le régime prévoyance

Action sociale

162 347 € versés dans
le cadre de l'action sociale

36 dossiers d'action
sociale étudiés, dont
27 accords

26 dossiers
d'invalidité étudiés,
dont 17 acceptations

La commission d'invalidité et de l'action sociale gère le fonds d'action sociale et peut allouer des secours occasionnels, remboursables ou à fonds perdus, en faveur des cotisants et des allocataires ou de leurs ayants droit se trouvant dans des situations difficiles.

LA GESTION DE LA CAISSE

Année après année, la Cavec améliore son service rendu aux affiliés, qui manifestent une bonne satisfaction à l'égard de leur caisse.



92,7 %*

des affiliés pensent
que la Cavec est
une bonne caisse
de retraite



94 %*

des affiliés sont
satisfaits des
services de la
caisse



44 768

contacts affiliés



33 705

comptes en ligne créés

97 % des TNS ont créé leur compte

54 % des cotisants salariés
ont créé leur compte

92 % des employeurs ont un compte
Ma Cavec en ligne employeurs

80 % des retraités disposent
d'un compte en ligne



1,21 % Taux
de frais de gestion



40 administrateurs
40 salariés

* Source : enquête qualité 2023.



Une réforme qui a bousculé l'agenda 2023

Les incertitudes qui ont pesé jusqu'au vote de la réforme des retraites et la parution au compte-goutte des décrets, lors de l'été 2023, ont imposé à la Cavec souplesse et réactivité tout au long d'une année hors-norme.

Une réforme qui a bousculé l'agenda 2023



Brève chronologie de la réforme des retraites et de nos actions en 2023

10 janvier 2023 Présentation du projet de réforme. Les points principaux : report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans à partir de 2030, 43 ans de cotisation nécessaires à partir de 2027, prise en compte de la pénibilité, suppression des régimes spéciaux, une bonification de 10 % pour 3 enfants et l'acquisition de droits en cumul emploi-retraite.

13 janvier 2023 Communiqué de la Cavec pour rappeler que les régimes complémentaires autonomes de professions libérales, comme elle, ne sont pas concernés par la réforme.

15 janvier 2023 Frédéric Rogier, président de la Cavec, informe sur les impacts de la réforme lors d'une interview sur Compta Online.

19 janvier 1^{re} journée de mobilisation au niveau national contre le projet de réforme. 13 autres journées suivront, jusqu'au 6 juin.

24 janvier 2023 Premier webinar de la Cavec consacré à la réforme.

13 février 2023 Deuxième webinar de la Cavec, sur le cumul emploi-retraite et la retraite progressive.

15 avril 2023 Publication de la réforme au *Journal Officiel*.

3 juin 2023 Publication au *Journal Officiel* des deux premiers décrets d'application de la réforme.

29 juin 2023 Troisième webinar de la Cavec sur les changements pour les départs à la retraite.

1^{er} septembre 2023 Entrée en vigueur de la réforme.

19 octobre 2023 Quatrième webinar de la Cavec sur la réforme des retraites, avec plus de 2 000 participants, en partenariat avec l'Agirc-Arrco.



Un régime complémentaire préservé

Début 2020, le projet de retraite universelle prévoyait la création d'un système de retraite unique, menaçant notre autonomie et nos réserves. Nous nous sommes alors mobilisés, avec d'autres acteurs de la retraite complémentaire, afin de défendre nos régimes de retraite. Notre modèle a été préservé dans la réforme votée en 2023, mais la Cavec reste vigilante face aux assauts répétés, notamment pour la préservation des réserves constituées grâce aux contributions des affiliés depuis plus de 75 ans et à une saine gestion de la caisse.

« Lors de cette année de réforme des retraites, notre ambition a été de fournir aux experts-comptables et commissaires aux comptes des informations fiables, décryptées et utiles pour eux-mêmes et leurs clients. Avec les newsletters et les webinaires que nous avons conçus, nous voulions que la Cavec soit un référent pour les professionnels. »

Marie Lerayer, responsable de la communication de la Cavec



L'information comme priorité

Concernés à la fois en tant que citoyens mais également en tant que professionnels pour leurs clients, les experts-comptables ont eu besoin d'être informés en premier lieu des différents aménagements induits par la réforme des retraites. La Cavec a conçu à leur intention un dispositif d'information reposant à la fois sur la publication régulière d'articles dans ses newsletters et sur son site internet et d'ateliers et de conférences spécifiquement consacrés au sujet. Par ailleurs, lors de plusieurs prises de parole dans des médias ou des instances de la profession, Frédéric Rogier, président de la caisse, et Michel Giordano, président de la commission Relations publiques et communication, ont décrypté la réforme et ses impacts pour les experts-comptables et commissaires aux comptes.

4

C'est le nombre de webinaires dédiés à la réforme des retraites

qu'a organisés la Cavec entre janvier et octobre 2023, dont l'un a été coprésenté avec l'Agirc-Arrco. Les différents rendez-vous ont intéressé plus de 6 000 inscrits au total.



Perspectives

Les évolutions possibles pour le régime complémentaire

La réforme des retraites, portant uniquement sur le régime de base, n'a pas eu d'impact direct sur le régime complémentaire des experts-comptables et commissaires aux comptes. Pour autant, le conseil d'administration de la Cavec évalue l'opportunité d'appliquer certaines modifications favorables au régime de retraite complémentaire. Parmi celles-ci, la majoration des pensions de 10 % pour trois enfants et plus, l'ouverture de nouveaux droits pour le cumul emploi-retraite et la surcote de 1,25 % pour ceux qui continuent leur activité une fois les conditions de la retraite à taux plein remplies. L'ensemble de ces hypothèses seront regardées à l'aune de simulations chiffrées courant 2024 et les propositions retenues par le conseil d'administration de la caisse devront ensuite être validées par la direction de la Sécurité sociale.

Des services engagés et réactifs


Même si l'impact de la réforme était limité au seul régime de base pour la Cavec (géré pour le compte de l'État), les décrets, parus au fil de l'eau tout au long de l'été, ont exigé une mobilisation forte des équipes de la caisse pour être intégrés dès le 1^{er} septembre, pour une part, et au 1^{er} octobre, pour une autre. En premier lieu, des formations ont été dispensées à l'ensemble du personnel afin de bien maîtriser les tenants et les aboutissants de chaque décret. Pour la mise en application, la Cavec a pu compter sur le soutien de la CNAVPL qui a constitué des fiches de décryptage sur chaque décret et a assuré les allers-retours nécessaires avec la direction de la Sécurité sociale pour répondre aux questions liées aux situations particulières. Enfin, c'est le système d'information de la Cavec qui a été paramétré pour prendre en compte les nouvelles variables de la réforme.





Hisser haut la qualité

Objectif prioritaire depuis 2019, l'amélioration de la qualité du service aux affiliés continue de mobiliser les équipes, que ce soit pour l'information délivrée ou la gestion des dossiers, avec des avancées notables en 2023, comme la certification ISO 18295-1 du centre de relation affiliés de la caisse.



Un site internet comme porte d'entrée

Bien que la réforme ait impacté le quotidien des équipes de la Cavec, elle n'a pas fait perdre de vue l'objectif prioritaire de la caisse : la qualité de service. À ce titre, le site internet de la Cavec, actif sous une nouvelle forme depuis fin 2022, continue d'afficher une fréquentation en forte hausse depuis sa refonte, aussi bien en termes de sessions ouvertes (+ 30 % en 2023, avec plus de 185 000 visites), que de visiteurs du site (+ 38 % en 2023, avec près de 115 000 visiteurs). Conçu comme un portail central pour tous les publics de la caisse, il permet aux nouveaux inscrits à l'Ordre et à la Compagnie de s'affilier en ligne, et à tous les affiliés de prendre rendez-vous en ligne pour un entretien sur site, par visio ou téléphone. Le site donne également accès à de nombreuses informations et actualités : 58 articles ont été publiés en 2023 et la FAQ, véritable mine d'informations pratiques pour les affiliés, s'est enrichie en continu toute l'année, notamment grâce aux différentes questions abordées lors des webinaires.

Ma Cavec en ligne pour les services

Ma Cavec en ligne, qui est l'espace sécurisé de cavec.fr sur lequel chaque affilié ou chaque employeur peut créer son compte sécurisé, propose quant à lui d'effectuer de multiples démarches, comme l'envoi d'une demande, le paiement des cotisations en ligne, la consultation des versements de pension, l'estimation de la retraite, la consultation du relevé de carrière tous régimes, le téléchargement des appels de cotisations, des attestations fiscales... Si 97 % des experts-comptables et commissaires aux comptes exerçant en TNS disposent d'un compte, les employeurs sont encore un peu en retrait (92 %), bien que le taux ait progressé de 4 points en une année. L'objectif de la Cavec est d'atteindre les 100 % de comptes employeurs pour le 1^{er} janvier 2026, date à laquelle la Cavec devrait rejoindre la DSN. La refonte de Ma Cavec en ligne, notamment en termes d'ergonomie, a été repoussée, mais devrait être effective dans le courant de l'année 2025.

Une diffusion de l'information qui s'adapte aux usages

En matière de qualité, la Cavec est également active pour apporter de plus en plus aux affiliés les informations dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Elle met en œuvre de multiples modalités, comme des guides pratiques structurés par cible ou une newsletter trimestrielle dont le taux d'ouverture moyen, en 2023, dépasse les 50 %. Elle propose aussi régulièrement des webinaires, qui remportent un succès qui ne se dément pas depuis leur mise en place lors de la période Covid. Ils traitent de problématiques spécifiques (protection sociale du dirigeant, rachat de points, cumul emploi-retraite, réforme...) et offrent des informations pratiques utiles. Si la diffusion live est privilégiée par beaucoup, la fonction replay est également très appréciée des publics.

En 2023, la Cavec a ainsi proposé quatre webinaires liés à la réforme et un webinar conjoint avec la CNCC pour la préparation de la retraite. Ces rendez-vous ont été suivis par plus de 4 000 inscrits en live et près de 2 000 personnes en replay, ce qui encourage la caisse à développer encore ce format à l'avenir. Autre modalité, des campagnes de mails ciblées à certains âges clés de la vie de l'affilié qui proposent, par exemple, de cotiser en classe supérieure pour une meilleure protection ou de racheter des points en vue de préparer sa retraite. Enfin, la Cavec a créé, en 2023, une newsletter à destination des retraités, *La Cavec & vous*, envoyée par courrier (voir ci-dessous).



La Cavec & vous, un support dédié aux retraités

Toujours améliorer la qualité du lien et de l'information donnée aux affiliés, c'est aussi saisir les opportunités et transformer, par exemple, un point de contact « incontournable » en occasion d'information. C'est ainsi qu'a été pensée *La Cavec & vous*, une newsletter conçue à destination des affiliés retraités de la caisse. En lieu et place du courrier d'information sur la revalorisation des pensions, cette newsletter est l'occasion d'informer les retraités sur plusieurs sujets qui les concernent en premier lieu, et d'expliquer le fonctionnement de leur caisse. Envoyée pour la première fois en janvier 2023, la newsletter sera transmise annuellement et accompagnée d'autres informations utiles fournies par la Fédération des experts-comptables retraités (ECR).



Des outils plébiscités

Pour mesurer la satisfaction des affiliés sur ces différents outils et la qualité de service de manière large, la Cavec a mené, comme chaque année depuis 2018, une enquête auprès des affiliés, dont les résultats ont attesté une fois encore un haut niveau de satisfaction. Ainsi, plus de 92,7 % du panel des 1 500 affiliés interrogés en novembre 2023 estiment que la Cavec est une bonne caisse de retraite. Côté outils, 92,1 % sont satisfaits du site internet ; 96 % du service Ma Cavec en ligne ; 95 % des webinaires et 96,6 % des newsletters qu'ils reçoivent et des brochures et guides de la caisse.

Les rendez-vous conseil en progression

Pour ce qui est des contacts entre la Cavec et ses affiliés, des évolutions sont constatées sur les modalités privilégiées. Les rendez-vous conseil, souvent programmés, se développent et la Cavec souhaite les renforcer encore. Ils sont l'opportunité pour l'affilié de faire un point sur sa carrière et sa situation personnelle et de recevoir des conseils pour améliorer sa couverture retraite et prévoyance. Ces rendez-vous peuvent avoir lieu au siège de la caisse, à Paris, lors des différents événements de la profession, qui ont lieu tout au long de l'année, dans différentes villes de France ou bien à distance.

Charte d'engagement de services

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations. Nous nous engageons tous à adopter les termes de notre charte et à améliorer de manière continue la qualité de nos services.

Connectés

Engagement n°1. Nous vous accueillons avec bienveillance, convivialité et professionnalisme.
Engagement n°2. Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.
Engagement n°3. Nous développons nos services en ligne afin de faciliter vos démarches sur cavec.fr

Réactifs

Engagement n°4. Notre service relations affiliés répond à toutes vos questions et vous oriente vers le service compétent.
Engagement n°5. Nous développons et adaptons nos offres et compétences en fonction de vos besoins.
Engagement n°6. Nous mettons en place des actions afin de répondre à vos demandes dans les délais annoncés.

Engagés

Engagement n°7. Nous pilotons des indicateurs qualité dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.
Engagement n°8. Nous menons chaque année des enquêtes de satisfaction, afin de connaître vos avis et vos attentes.
Engagement n°9. Nous intégrons la responsabilité sociale dans la prise de nos décisions.

Frédéric DEKNUYDT
Directeur

Cavec

La Cavec a travaillé à la définition d'une charte d'engagement de services à destination de ses affiliés, signée en 2023.

« Un attachement et une exigence qui nous poussent à toujours faire mieux »

Interview de Frédéric Deknuydt, directeur de la Cavec

Que retenir-vous de l'année 2023 ?

Je mesure les progrès accomplis par nos équipes en matière de qualité de service cette année encore, dans un contexte à nouveau mouvementé, avec la réforme des retraites et celle de l'assiette des cotisations à venir. Depuis 2019, nous plaçons l'amélioration de la qualité de nos services en tête de nos priorités. Les premières pierres furent d'initier une enquête qualitative régulière auprès de nos affiliés et, parallèlement, de mettre en place un suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. L'enquête nous renseigne sur la perception de nos affiliés à un instant T, tandis que les mesures objectives, mises en regard des perceptions, facilitent l'identification d'axes prioritaires d'amélioration. Depuis, nous avons mis en place plusieurs plans d'action – comme la

réduction des délais de traitement des demandes d'affiliés et des dossiers de départ à la retraite – et évaluons annuellement les avancées. Nous avons également signé une convention d'objectifs et de gestion avec la CNAVPL, en 2022, qui nous engage sur des standards de qualité. En 2023, les deux grandes satisfactions, de mon point de vue, sont la certification ISO 18295-1 de notre centre de relation affiliés, qui atteste un haut niveau de service en matière d'accueil téléphonique, et l'accélération de nos performances en matière de recouvrement, le tout en maîtrisant nos coûts de fonctionnement. Nos comptes sont certifiés chaque année sans réserve, preuve supplémentaire de notre saine gestion.

Quels sont vos prochains chantiers ?

Nous avons fait réaliser un audit de l'organisation de la caisse, qui fera l'objet d'un plan d'action en 2024. Nul doute que, grâce à ce travail, nous identifierons des pistes d'optimisation de notre fonctionnement pour améliorer encore le service rendu à nos affiliés et à nos fournisseurs. Par ailleurs, je suis sensible au sujet de l'accompagnement des personnes lors des demandes de réversion. En effet, ces dossiers sont souvent plus longs à traiter, car les situations peuvent parfois être complexes, du fait des remariages, par exemple. Or, ces demandes arrivent dans des contextes de grande fragilité, pour des personnes qui font face à la perte de leur conjoint et peuvent, de surcroît, se retrouver pour partie sans revenus le temps de la mise en place de la pension de réversion. Au-delà de l'amélioration « technique » des délais, sur laquelle nos équipes travaillent déjà, nous aimerions mettre en place un suivi spécifique de ces situations, qui nécessitent toujours un traitement personnalisé.

De quoi êtes-vous le plus fier ?

Année après année, grâce à notre gestion rigoureuse, au service rendu et au discours pédagogique délivré, avec régularité, nous constatons que le sentiment d'attachement à la Cavec se développe. Nous le mesurons au haut niveau à la fois de satisfaction exprimé que d'exigence, qui nous pousse à toujours faire mieux ! Gérer chaque jour le régime des experts-comptables et commissaires aux comptes, c'est une mission qui a du sens pour nous et nous rend fiers.



Des contacts affiliés qui donnent satisfaction dans leur ensemble

Sur les 595 rendez-vous assurés en 2023 par les conseillers de la Cavec, 61 % ont eu lieu par téléphone, canal préférentiel des assurés de la caisse. Les jugements sur l'accueil, sur la qualité de l'écoute et sur la qualité des réponses apportées sont en nette progression, avec des scores respectifs de satisfaction exprimée dans l'enquête qualité de 95,6 %, 92,5 % et 85,6 %. De son côté, le format de rendez-vous organisé par visioconférence, en place depuis 2022, est en forte croissance et représente désormais 25 % des rendez-vous, affichant des niveaux de satisfaction proches de 100 %. Autre modalité de contact en progression, les échanges par mail depuis le portail Ma Cavec en ligne, dont le volume a crû de 14 % en 2023. Les courriers poursuivent, quant à eux, leur inexorable baisse d'année en année, avec - 19 % de courriers reçus par la caisse en 2023. La satisfaction sur leur délai de traitement, point faible de l'enquête 2022, s'est sensiblement améliorée en 2023, en passant à 74,2 % (+ 7,5 points).

La qualité du centre de relation affiliés reconnue par une certification



Les bons résultats de l'enquête de satisfaction pour les contacts téléphoniques sont en partie dus aux efforts entrepris pour obtenir la certification ISO 18295-1, accordée au centre de relation affiliés de la Cavec en

décembre 2023. La Cavec dispose d'un service entièrement dédié à l'accueil téléphonique, composé de quatre conseillers et d'une responsable qui gèrent l'ensemble des rendez-vous, qu'ils soient programmés ou non, tout au long de l'année. L'obtention de cette certification – une première pour une caisse de retraite de professions libérales ! – est pour l'ensemble des équipes de la caisse le fruit d'un travail



préparatoire de plusieurs mois. Durant cette période, l'organisme certificateur a vérifié que la Cavec remplissait toutes les conditions nécessaires à un bon accueil téléphonique (équipement téléphonique et informatique, formations, procédures RGPD, documentation qualité...). Il a également évalué que ses conseillers accomplissaient leur mission de manière adaptée, tant sur le fond que sur la forme. La procédure de certification a impliqué le contrôle du niveau d'efficacité des indicateurs existant à la Cavec, comme le taux de décroché, et la création de nouveaux indicateurs. Le service a par exemple fait enregistrer et analyser ses appels, afin d'apprécier des aspects qualitatifs tels que le ton de la voix, la compréhension des besoins ou encore la qualité de l'expression et des conseils. Les conseillers ont suivi une formation interne pour monter en compétence sur certains points précis. La certification ISO 18295-1 a été accordée à la Cavec jusqu'en décembre 2026, date à laquelle un audit de surveillance validera le renouvellement de la certification.

Perspectives

La DSN pour les experts-comptables salariés prévue pour 2026

La déclaration sociale nominative – DSN – entrée en application il y a plusieurs années, a constitué une simplification radicale des démarches déclaratives des employeurs. Or, les experts-comptables et commissaires aux comptes salariés n'ont à ce jour pas encore pu être inclus dans ce système de déclaration, ce qui contraint les employeurs d'experts-comptables à effectuer des démarches fastidieuses pour les cotisations de retraite Cavec. La Cavec a pu remettre au GIP-MDS (modernisation des déclarations sociales), qui pilote ce sujet, un dossier technique afin d'intégrer les experts-comptables à la DSN. L'horizon d'entrée dans le système est enfin fixé à 2026.

Des indicateurs au rendez-vous pour la COG

Les indicateurs suivis pour la certification qualité du centre de relation affiliés sont par ailleurs utiles, pour certains, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG), conclue entre la Cavec et la CNAVPL en avril 2022. Ce contrat, en effet, prévoit des objectifs cibles à atteindre pour 15 indicateurs, avec pour finalité de consolider la qualité de gestion de la Cavec au service de ses affiliés. Le taux de décroché des appels téléphoniques est l'un de ces critères. La COG fixe comme objectif cible 82 %, la Cavec atteignant un taux de 96,43 % pour l'année 2023. En matière de traitement des dossiers, les liquidations de retraites dans les délais (dans le mois suivant la demande pour un dossier complet) atteignent 100 % à la Cavec, ces trois dernières années, la COG fixant la valeur minimale de 92 %.

Par ailleurs, le recouvrement des cotisations progresse lui aussi en 2023 pour atteindre 97,59 % (valeur cible de la COG, 90,2 %), grâce à un plan d'action initié en 2019 et renforcé en 2023. Enfin, l'affiliation et la radiation des affiliés dans les délais atteignent respectivement 99,92 % et 100 %, cette année (valeurs cibles 85 % et 90 %), grâce aux croisements des informations effectués mensuellement entre l'Ordre des experts-comptables et la Cavec depuis quelques années.

Améliorer l'accompagnement pour les dossiers de réversion

Dans le cadre des réversions, ces dossiers parfois complexes ont un seuil cible de traitement dans le mois qui suit la demande de 70,5 % pour la COG, la Cavec atteignant 99,84 %. Néanmoins, la caisse travaille à des solutions pour améliorer encore ce taux (*voir interview en page 16*) et surtout pour mieux accompagner les affiliés lors de ce moment difficile pour eux, humainement et parfois financièrement.

Un audit mené en 2023 pour aller plus loin

Enfin, la Cavec a mené en 2023 un audit de son organisation, dont l'objectif est d'optimiser et fluidifier les processus internes, toujours dans l'optique d'améliorer la satisfaction des affiliés, mais aussi des fournisseurs de la caisse. Mené d'avril à septembre 2023, cet audit a fait l'objet d'une restitution lors du premier semestre 2024 et de la définition et du déploiement d'un plan d'action dans les mois qui ont suivi. Le cap qualité reste plus que jamais une boussole pour l'action de la Cavec.

2023

Les chiffres de l'activité

44 768

demandes des affiliés en 2023, tous canaux confondus

923

départs à la retraite

47 % des

demandes sont reçues via Ma Cavec en ligne (+ 4 points vs 2022)

100 %

des dossiers complets de demande de retraite sont liquidés dans le mois qui suit leur dépôt

Plus de 595

rendez-vous affiliés (+ 23 % par rapport à 2022)



Catalyser toutes les énergies

En 2023, la Cavec a renforcé ses liens avec les institutions de la profession comptable, d'autres organismes de retraite complémentaire, et également développé de nouvelles initiatives et coopérations. Tour d'horizon.

Des liens étroits avec les institutions de la profession

Être expert-comptable ou commissaire aux comptes, c'est exercer une profession réglementée dans laquelle les institutions représentatives ont une forte présence et une grande importance. Le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables (CNOEC) et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) sont à ce titre des interlocuteurs naturels de la caisse de retraite autonome de ces professions. Ensemble, la Cavec et le CNOEC travaillent par exemple, depuis 2019, à la fluidification des inscriptions et des radiations des professionnels en croisant leurs fichiers mensuellement. Cette action très efficace a garanti, en 2023 comme ces dernières années, une situation à jour quasiment en temps réel pour les deux organismes.

Une implication sur le terrain tout au long de l'année

Par ailleurs, la Cavec a fourni, cette année encore, plusieurs articles pour le magazine de l'Ordre, SIC, et organisé un webinar avec la CNCC sur la thématique « optimiser sa retraite ». Elle a participé aux différents rendez-vous de la profession, comme le Congrès de l'Ordre ou les Assises de la compagnie. Présente aux dix prestations de serment organisées par les différents ordres régionaux et à la soirée de remise du diplôme d'expertise-comptable (DEC), à Paris, la Cavec a remis dans chaque région, ainsi qu'au niveau national, le prix Cavec du plus jeune inscrit au Tableau de l'Ordre. Il s'agit là d'un moyen de faire connaître aux jeunes leur régime de retraite et de prévoyance dès leur entrée dans la profession.

Chronologie

Les temps forts des événements de l'année 2023



« Une stratégie d'ouverture qui amplifie notre voix »

Michel Giordano, président de la commission Relations publiques et communication de la Cavec

Quelle est la stratégie de la Cavec en matière de relations publiques et de communication ?

Nous poursuivons une stratégie d'ouverture et de partenariat, avec trois objectifs principaux : donner toujours plus d'ampleur à notre parole, nos expertises et nos études dans le champ socio-économique ; mieux anticiper, décrypter, traiter les évolutions réglementaires et législatives susceptibles d'impacter notre modèle et notre régime ; enfin, élargir et enrichir la palette des services offerts aux affiliés de la caisse. Nous avons, par exemple, engagé un processus de signature d'une charte avec les assureurs, en vue de fournir aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes un conseil sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de nos professions. Nous avons également initié, en 2023, un partenariat avec l'Agirc-Arrco, portant sur un large spectre de sujets : depuis la coconstruction d'un outil de fiabilisation des DSN jusqu'à l'intégration des carrières et droits de nos affiliés dans le simulateur interrégimes Mon Estimation Retraite – ex-M@rel (voir aussi p. 23).

Quelles sont les voies de communication privilégiées par la Cavec ?

Nous nous sommes dotés d'un vaste éventail d'outils de communication, en ligne, en print et en présentiel. Nous recherchons chaque fois le meilleur mix en fonction de l'objectif poursuivi. Par exemple, pour accompagner nos affiliés dans leurs démarches, sur

toutes les questions pratiques, nous associons nos médias écrits (site, newsletter, mailing, magazine papier pour les retraités...) à des webinaires d'information, très appréciés, sans oublier bien sûr notre plateforme d'assistance téléphonique et les rendez-vous sur de multiples événements professionnels. Pour faire connaître nos positions et propositions au niveau institutionnel, nous privilégions les rencontres avec les décideurs, les élus, ainsi que des interventions dans les médias, des contributions à des études, des tribunes et des conférences, rediffusées sur les réseaux sociaux de la Cavec... Par ailleurs, nous ouvrons les pages de notre newsletter à des personnalités de premier plan – les dirigeants de la Cnav, du Medef, du GIP Union Retraite, parmi les plus récents – qui apportent un éclairage souvent inédit sur les mutations en cours dans le monde des retraites. Toutes ces actions, ici encore, sont amplifiées par nos partenariats. Les initiatives menées conjointement avec d'autres acteurs professionnels et sociaux – Agirc-Arrco, CNAVPL, CJEC, CNCC, ECF, Ifec, IPS,

Ordre des experts-comptables... – sont des opportunités de toucher un public plus large et de délivrer une information pertinente au-delà de notre périmètre habituel.

Quel bilan faites-vous de cette activité ?

Nous mesurons chaque année les progrès accomplis, au sein d'une démarche d'amélioration continue. En 2023, nous obtenons des taux de satisfaction élevés pour tous nos médias (voir page 15). Autant d'éléments constitutifs d'une caisse réactive, utile au débat public et proche de ses affiliés.



Un soutien pour les syndicats et associations professionnelles

Dans le même esprit et afin de sensibiliser les futurs diplômés et jeunes inscrits à l'importance de leur protection sociale, la Cavec a tenu un stand aux Estivales fin juin 2023, un rendez-vous organisé tous les deux ans par le Club des jeunes experts-comptables (CJEC). Elle a également fourni au CJEC une newsletter et des posts LinkedIn spécialement dédiés à la cible des jeunes professionnels. Côté syndicats, la Cavec a participé aux principaux événements organisés par ECF et l'Ifec, y a diffusé de l'information sur les supports de communication et a également fourni des articles aux deux organisations. Par ailleurs, la Cavec a accueilli la Fédération des experts-comptables retraités (ECR) sur son stand au Congrès de l'Ordre et l'a fait profiter de l'un de ses envois postaux pour adresser un message écrit aux plus de 14 000 bénéficiaires d'une pension de retraite. En outre, ECR, du fait de son action de proximité, aide régulièrement la Cavec à identifier des personnes en difficulté afin de leur apporter un soutien dans le cadre de l'action sociale de la caisse.

Une communication externe renforcée

La Cavec continue à rayonner dans son environnement et au-delà en contribuant à valoriser son modèle. Sa présence est croissante sur les réseaux sociaux, et particulièrement sur LinkedIn, où son nombre d'abonnés progresse de presque 25 %, pour atteindre 1 120 abonnés en 2023, après avoir progressé de 123 % en 2022. Par ailleurs, la Cavec a publié son premier rapport d'activité en 2023, une démarche volontaire qui vise à expliquer aux parties prenantes de la caisse ses particularités, son mode de fonctionnement et ses choix. Enfin, les élus de la caisse réalisent un travail de fond, initié depuis de nombreuses années, en organisant des rencontres régulières avec de nombreux représentants politiques. En 2023, les élus de la Cavec ont ainsi rencontré plus de dix députés, lors de rendez-vous au siège de la caisse ou à l'Assemblée nationale et au Sénat.



10

prix Cavec

remis au plus jeune inscrit de chaque région ordinale,
lors des prestations de serment

Perspectives

En pointe sur le conseil retraite

En 2024, la coopération renforcée entre l'Agirc-Arrco et la Cavec, tous deux membres du GIP Union Retraite, aboutira à deux avancées importantes dans le domaine du conseil retraite. Premièrement, les experts-comptables et commissaires aux comptes seront intégrés fin juillet 2024 au système Mon Estimation Retraite (anciennement M@rel), un service phare de l'Union Retraite. L'Agirc-Arrco, qui a conçu cet outil, a accompagné la Cavec tout au long de l'année 2023 pour intégrer les paramètres spécifiques de la caisse. Ainsi, les experts-comptables pourront simuler leur retraite à différents âges de départ, retracer l'intégralité de leur carrière et identifier d'éventuelles lacunes dans les informations. Deuxièmement, les conseillers de la Cavec bénéficieront de l'appui du centre de formation de l'Agirc-Arrco pour perfectionner leur approche des entretiens information retraite, accessibles à tous les affiliés de plus de 45 ans. Ces conseillers suivront une formation de quatre jours portant sur le régime général, certains régimes complémentaires et le fonctionnement de Mon Compte Retraite. Cette formation leur permettra de fournir des informations et des conseils couvrant l'ensemble de la carrière des affiliés, au-delà de la seule période de cotisation à la Cavec.



Frédéric Roullier, directeur du produit retraite à l'Agirc-Arrco, et Michel Giordano, président de la commission Relations publiques et communication de la Cavec et administrateur de l'Agirc-Arrco, en charge des relations entre la Cavec et l'Agirc-Arrco.

Une coopération accrue avec l'Agirc-Arrco

2023 a également été une année placée sous le signe d'une coopération plus importante avec l'Agirc-Arrco, principal régime de retraite complémentaire des salariés. Les deux organismes ont poursuivi le travail d'intégration de la population des experts-comptables au système Mon Estimation Retraite – ex M@rel – et envisagé pour 2024 de renforcer le partage d'expertises sur les sujets retraite (voir l'encadré ci-dessus). Par ailleurs, les deux caisses s'enrichissent l'une l'autre en matière d'information. Elles ont, par exemple, proposé aux experts-comptables et commissaires aux comptes un webinaire animé conjointement afin de les informer des changements apportés par la réforme au régime Agirc-Arrco. Ce premier rendez-vous a été suivi par plus de 2 000 inscrits.

Une initiative à destination des assureurs

Dans l'univers de la prévoyance, 2023 fut l'année où la Cavec a rencontré les principales sociétés d'assurances présentes auprès de la profession pour leur proposer de sensibiliser leurs directeurs régionaux, responsables et conseillers, sur le terrain, aux particularités des métiers d'expert-comptable et de commissaire aux comptes et aux spécificités et options proposées par la Cavec. L'objectif de cette initiative est pour la caisse de concourir à offrir aux affiliés une couverture parfaitement adaptée aux besoins d'une profession qui comporte des risques spécifiques. Une dizaine d'assureurs se sont montrés intéressés. Le projet devrait aboutir courant 2024 avec la signature d'une charte ad hoc et la formation des collaborateurs des différentes compagnies par la Cavec.

1^{re} participation au Challenge voile


Le Challenge voile des experts-comptables a accueilli en 2023 le tout premier équipage de la Cavec. Réunissant près de 450 personnes durant trois jours chaque année fin août, à La Rochelle, cet événement festif est un rendez-vous atypique qui remporte un beau succès auprès des professionnels. Pour la Cavec, participer à ce Challenge était l'occasion de casser son image parfois un peu trop administrative et institutionnelle et d'aller différemment à la rencontre des affiliés. Elle a ainsi pu expliquer son approche et l'accompagnement qu'elle propose aux experts-comptables et commissaires aux comptes tout au long de leur vie professionnelle. Le message était simple : vous avez la possibilité d'agir sur votre retraite et votre prévoyance, et la Cavec est là pour vous conseiller en la matière. Le bilan de l'opération a été très satisfaisant. Côté sportif, et malgré une avarie de matériel dès le premier jour, la Cavec est arrivée 17^e sur 25 équipages participants, un score qu'elle espère bien améliorer lors de l'édition 2024 du Challenge !





Garder le cap **entre les** **turbulences**

L'inflation et les tumultes des marchés financiers ont perduré en 2023, nécessitant une mobilisation sans faille des instances de gouvernance de la Cavec pour contenir l'impact de ces événements sur le régime de retraite et de prévoyance de la profession comptable.



Un pilotage solide et attentif

Le régime de retraite complémentaire des experts-comptables et commissaires aux comptes a été créé et est piloté par la profession. Son conseil d'administration est composé de 20 membres titulaires, ainsi que leurs suppléants, élus par les professionnels indépendants et salariés, en activité et retraités et par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Pour éclairer et préparer ses décisions, mais aussi pour faciliter sa gestion au quotidien, le conseil d'administration est assisté dans ses travaux par une dizaine de commissions, composées de professionnels. En 2023, 62 réunions ont été organisées par les instances de pilotage de la Cavec et 40 résolutions ont été votées par le conseil d'administration.

Perspectives

Un changement d'assiette en 2025

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), votée fin décembre 2023, réforme l'assiette des cotisations sociales. Cette réforme vise à instituer une assiette unique, dite « super-brut », correspondant à l'actuelle assiette de la CSG. Cette assiette fera l'objet d'un abattement de 26 %. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2025. Afin de garantir un traitement équitable à ses affiliés, la Cavec envisage la modification de ses tranches de cotisations.

Des droits retraite augmentés

Chaque année, le conseil d'administration de la Cavec opère un arbitrage entre la valeur du point servi à ses affiliés retraités et la valeur du point cotisé par ses affiliés actifs. La décision prend en compte de nombreux critères, qui tiennent à la fois au contexte économique général et aux grandes tendances observées en matière de démographie du régime. Pour éclairer cette décision, le conseil d'administration de la caisse s'appuie en particulier sur des études réalisées par la commission Prospective de la caisse, épaulée par des actuaires indépendants. Pour l'année 2023, la Cavec a décidé d'une augmentation conséquente des pensions de retraite complémentaire, à 5,6 %, à la hauteur de l'inflation constatée en septembre 2022, date à laquelle les décisions ont été prises. De son côté, le régime de base, géré par la Cavec pour le compte de l'État, a vu ses prestations augmenter de 0,8 % au 1^{er} janvier 2023, après une hausse exceptionnelle de 4 % instaurée en juillet 2022.

Le taux de rendement poursuit sa baisse progressive

En lien immédiat, le point de cotisation a lui aussi été revu à la hausse, avec une augmentation fixée à 6,5 % en 2023. L'enjeu, pour la Cavec, est de poursuivre d'année en année une baisse progressive du taux de rendement du régime, afin d'assurer son équilibre de long terme. En effet, le régime de retraite des experts-comptables et commissaires aux comptes, comme tous les régimes de retraite, est entré dans une période de déficit dit « technique », du fait du départ massif à la retraite de la génération du baby-boom, que ne couvre pas l'entrée de nouveaux cotisants. En 2023, le taux de rendement du régime a été fixé à 8,55 %, ce qui signifie qu'un expert-comptable ou un commissaire aux comptes récupère l'intégralité de ses cotisations en un peu plus de 11 ans de retraite. La baisse de ce taux continuera jusqu'en 2036, avec un taux cible de 7,70 % à 65 ans, qui restera néanmoins à cet horizon l'un des tout meilleurs taux, tous régimes confondus. En 2023, au total, ce sont 224 millions d'euros de cotisations des affiliés en activité qui ont été appelées et 232 millions d'euros de prestations qui ont été versées. Le déficit technique de la caisse se monte à 8 millions d'euros pour cette année.



« Attention à ne pas confondre déficit technique et déficit économique ! Le déficit technique de la Cavec, de 8 millions d'euros en 2023, est connu et transitoire, il est lié aux départs à la retraite de la génération du baby-boom. Ce déficit ne prend en compte ni les produits financiers, ni les placements, grâce auxquels notre régime est très largement bénéficiaire aujourd'hui. »

Nicole Calvinhac,
présidente de la commission
Prospective

Adapter le régime, c'est tout un programme

Si la Cavec pilote en autonomie le régime de retraite et de prévoyance des experts-comptables et des commissaires aux comptes, chaque décision doit néanmoins être validée par ses tutelles (ministère du Budget et ministère en charge de la Sécurité sociale). Lorsqu'elle souhaite apporter des modifications au régime – ajouter une classe de cotisations, intégrer des éléments de la réforme des retraites –, la Cavec soumet donc à ses tutelles de nouveaux statuts intégrant ces propositions et les incorpore après accord de ces dernières.

Indemnités journalières augmentées de 20 €/jour

Dans le détail, la Cavec a appelé, en 2023, 9,3 millions d'euros de cotisations prévoyance et versé 11,5 millions d'euros de prestations pour le régime de prévoyance, dont 2,3 millions d'euros d'indemnités journalières ; 5,6 millions d'euros de capitaux décès ; 2,1 millions d'euros de pensions d'invalidité et 1,5 million d'euros de rentes enfant. La bonne santé du régime de prévoyance a rendu possible la bonification des droits ouverts aux affiliés en cas de maladie. Ainsi les indemnités journalières, versées à partir du 91^e jour d'arrêt maladie, sont-elles passées de 90 euros à 110 euros par jour. En amont de cette période, les professionnels affiliés à la CNAVPL bénéficient également d'une couverture prévoyance dès le 4^e jour d'arrêt de travail, depuis le 1^{er} juillet 2021.



« Chaque euro gagné est un euro de plus pour nos retraites. Nous mobilisons beaucoup d'expertises, de rigueur et de réactivité, au service d'une stratégie d'investissement stable dans le temps, qui bannit les effets de mode et le court terme. »

Christophe Maertens, président délégué de la commission des Placements de la Cavec

Des réserves qui retrouvent des couleurs

Les réserves de la Cavec, qui avaient été lourdement impactées en 2022, ont pour leur part progressé de 7 % en 2023, pour atteindre 1,957 milliard d'euros en fin d'année (1 433 millions d'euros de placements mobiliers, 268 millions d'euros de placements immobiliers et 256 millions d'euros de trésorerie), contre 1,829 milliard d'euros à la même date en 2022, soit une augmentation de 128 millions d'euros. Dans un contexte de fragilité et de volatilité boursières, la commission des Placements de la Cavec s'est réunie 14 fois en 2023, afin de suivre de près l'évolution des marchés.

La Cavec a réussi à tirer pleinement parti de sa stratégie d'investissements diversifiés, privilégiant les valeurs sûres, dans chaque classe d'actifs (actions, obligations, monétaire, immobilier...). Le portefeuille de placements mobiliers a donc récupéré en 2023 une grosse partie de sa perte latente de 2022, et à l'heure où ce texte est écrit, le solde résiduel de la provision des moins-values latentes résiduelles peut être supprimé. Durant ces périodes difficiles, il a été opté pour des placements de trésorerie,

qui lui ont rapporté 3,7 millions d'euros en 2023 et pour des placements obligataires au taux de rémunération très significatif. Le travail de transparence des investissements se poursuit également. La Cavec s'est interdite de souscrire des actions dans des sociétés d'armement. La commission des Placements essaie de travailler au maximum dans des fonds fermés, qui lui donnent plus de souplesse et dont elle négocie âprement les frais de gestion. Un point sur les frais de gestion facturés est d'ailleurs effectué chaque année sur l'ensemble des fonds. Le contexte reste difficile, mais la Cavec est satisfaite des performances, en tenant compte des contraintes imposées par la Tutelle sur ses placements (seuil de 34 % au minimum en trésorerie et obligations, et investissements en actions étrangères limités, voire interdits en fonction des pays).





Le conseil d'administration est composé de 20 titulaires et 20 suppléants. Il a pour rôle le contrôle du fonctionnement interne des instances, la gestion des régimes, la gestion des réserves, la définition des objectifs et de la stratégie de la caisse, le vote du budget et, enfin, la nomination du directeur et du directeur comptable et financier.



9
immeubles
composent le parc
immobilier de la
Cavec

1,957
milliard d'euros
de réserves au
31/12/2023

Belle résistance des placements immobiliers

Les placements immobiliers de la Cavec ont continué d'apporter une contribution significative à la performance de la gestion d'actifs de la caisse en 2023, ainsi qu'au renforcement de ses réserves. Propriétaire de son siège social de 1 500 m², rue Fabert, dans le 7^e arrondissement de Paris, la Cavec possède, en outre, huit immeubles de bureaux, tous positionnés dans le « QCA » (quartier central des affaires), ou le quasi-QCA, soit le 8^e et une partie des 1^{er}, 2^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements. Loués principalement à des entreprises du luxe, de la cosmétique, du droit et des services financiers, ces immeubles ont généré en 2023 des loyers à hauteur de 11 millions d'euros, soit un rendement moyen de 5,27 %, net d'impôt, par rapport aux valeurs d'acquisition. Au-delà de cette contribution annuelle aux réserves de la caisse, les immeubles gagnent régulièrement en valeur, accroissant la solidité du portefeuille d'actifs. La valeur totale du portefeuille s'élève fin 2023 à 284 millions d'euros, soit une plus-value latente de 36 millions d'euros et un gain de 15 % par rapport aux valeurs d'acquisition.



Bilan financier 2023

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2023 de la Cavec affiche un bénéfice d'un montant de 109,4 M€, contre un déficit d'un montant de - 194,2 M€ en 2022.

En millions d'euros	2023	2022
Résultat de la gestion technique	- 8	0,6
Résultat de la gestion financière	122,6	- 185,7
Résultat de l'action sociale	-	- 4,3
Résultat de la gestion administrative	- 5,2	- 4,8
RÉSULTAT NET	109,4	- 194,2

« La Cavec est régulièrement auditée par un comité d'audit interne, par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales et par les commissaires aux comptes qui certifient ses comptes annuels et combinés, incluant la SCI porteuse de son patrimoine immobilier. Ce système d'audit et de contrôle est assez dense. Il renforce notre capacité d'anticipation et permet un pilotage réactif. »

Nathalie Dabet, directrice comptable et financière de la Cavec



Résultat de la gestion technique

Le résultat technique de la Cavec pour l'exercice 2023, soit la différence entre les cotisations appelées et les prestations versées, s'élève à - 8 M€ contre + 0,6 M€ en 2022. Cette situation déficitaire s'explique par une augmentation des cotisations (augmentation de la valeur du point) moins importante que celle des prestations (augmentation du nombre d'allocataires et de la valeur du point), ainsi que par l'augmentation significative des indemnités journalières et capitaux décès attribués au cours de l'exercice. En 2023, le taux de rendement a été baissé de 8,60 % à 8,55 %.

Résultat technique

Résultat régime complémentaire

En millions d'euros	2023	2022
Cotisations	214,7	198,2
Prestations	-220,5	-199,3
RÉSULTAT TECHNIQUE	-5,8	-1,1

Résultat régime invalidité-décès

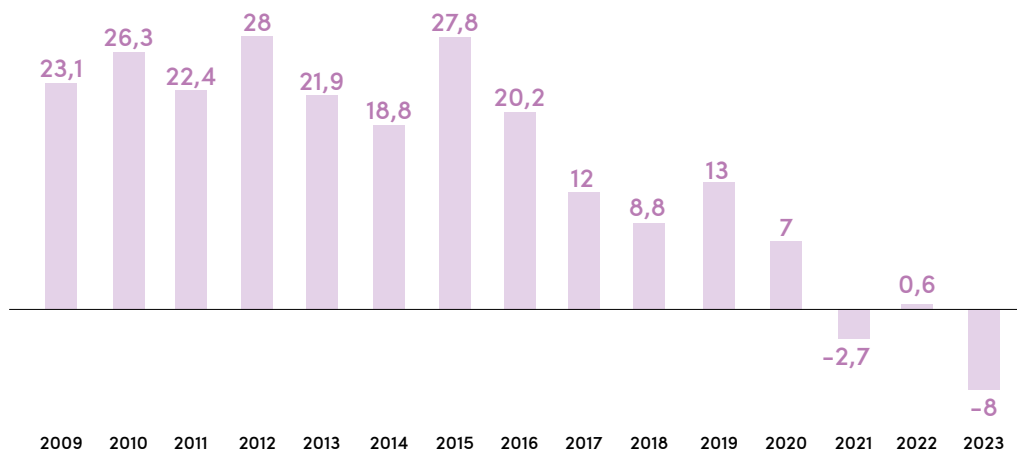
En millions d'euros	2023	2022
Cotisations	9,3	9,1
Prestations	-11,5	-7,4
RÉSULTAT TECHNIQUE	-2,2	1,7

Détail des prestations du régime invalidité-décès

En millions d'euros	2023
Pensions invalidité	2,1
Rentes enfant	1,5
Indemnités journalières	2,3
Capitaux décès	5,6

Évolution du résultat technique de la Cavec

En millions d'euros



Indicateurs techniques

Cotisations

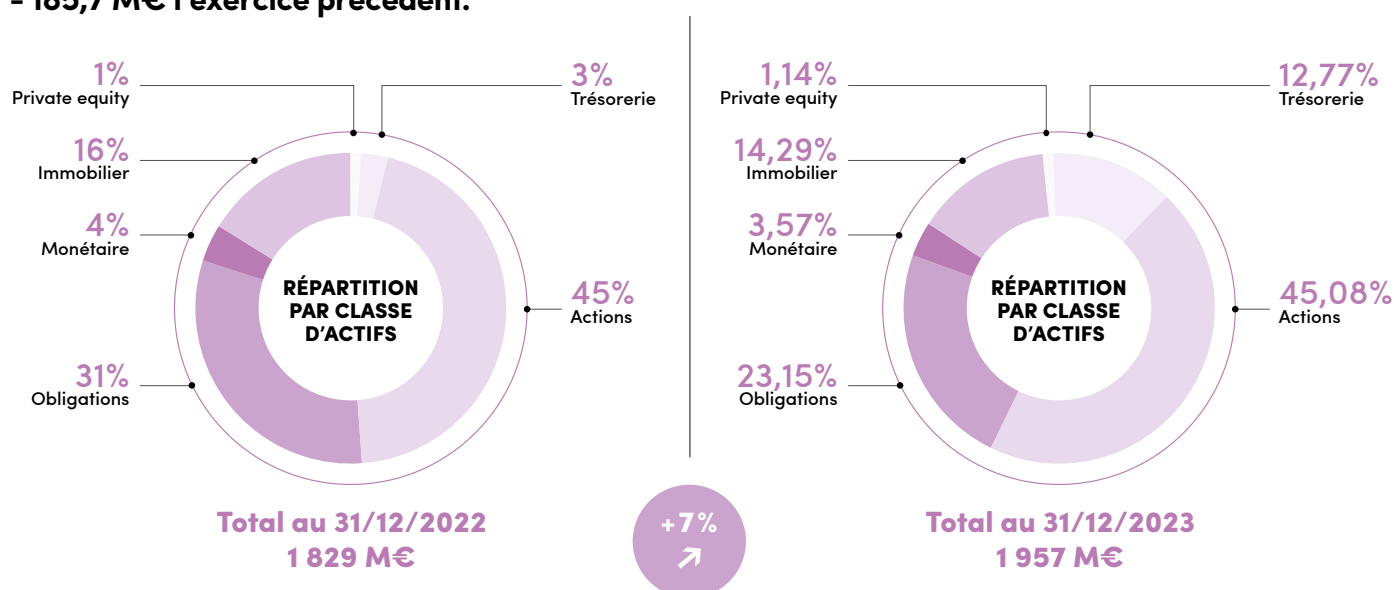
	2023	2022
Revenu moyen des cotisants		
	90 797 €	90 022 €
Valeur du point du régime de base		
T1	6,8971 €	6,4476 €
T2	164,52 €	153,85 €
Valeur du point du régime complémentaire		
	14,815 €	13,95 €
Nombre de cotisants		
Régime de base	14 981	14 968
Régime complémentaire	21 885	21 465
Invalidité-décès	14 072	14 860
Cumul emploi-retraite	2 020	1 929
Nombre d'affiliations		
Régime de base	917	1 054
Régime complémentaire	1 214	1 231
Invalidité-décès	925	1 060
Nombre de radiations		
Régime de base	930	709
Régime complémentaire	794	761

Prestations

	2023	2022
Valeur du point		
Régime de base	0,6076 €	0,5795 €
Régime complémentaire	1,267 €	1,20 €
Invalidité-décès	1,267 €	1,20 €
Nombre d'allocataires		
Régime de base	13 936	13 549
Régime complémentaire	14 165	13 690
Invalidité-décès	226	208
Liquidations		
Régime de base	857	746
Régime complémentaire	923	839
Invalidité-décès	31	12

Résultat de la gestion financière

Au 31/12/2023, les réserves de la Cavec s'élèvent à 1,957 Md€, dont 73 % en placements mobiliers, 14 % en placements immobiliers et 13 % en trésorerie. Après une année 2022 difficile, l'année boursière 2023 s'est conclue sur une note très positive, impactant le portefeuille de placements financiers de la Cavec. Ce dernier, valorisé à 1 436 M€ au 31/12/2023, affiche à cette date une plus-value latente nette de 15 M€ contre une moins-value latente nette de - 195 M€ au 31/12/2022. Le résultat financier de l'année 2023 s'établit à 122,6 M€ contre - 185,7 M€ l'exercice précédent.



En millions d'euros	2023	2022
RÉSULTAT FINANCIER DES PLACEMENTS À MT ET LT	118,6	- 186,8
Plus-values et moins-values réalisées	- 44	2,9
Variation moins-values latentes fin d'exercice	159,4	- 189,7
Placement de la trésorerie	3,2	
RÉSULTAT FINANCIER DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	4	1,1
Amortissement du siège social	- 1,2	- 1,2
Résultat des SCI Cavec RC et SCI Cavec ID	5,2	2,3
RÉSULTAT FINANCIER	122,6	- 185,7

Placements à court terme

La trésorerie à court terme, représentant le fonds de roulement de la Cavec, a été placée tout au long de l'année (CAT, comptes courants rémunérés). En 2023, la trésorerie à court terme a été exceptionnellement alimentée par des opérations de rachat pour un montant de 200 M€ destiné à être réinvesti dans un fonds dédié en cours de création au 31/12/2023. Le montant total des produits financiers générés par le placement de la trésorerie à court terme en 2023 s'élève à + 1,6 M€.



Placements à moyen/long terme

Le résultat financier issu de la gestion des fonds techniques en placements mobiliers s'élève en 2023 à 118,6 M€ et se justifie par une reprise de provision pour dépréciation des titres liée à l'évolution des marchés boursiers en 2023. Dans un contexte de fragilité et de volatilité boursières, la Cavec a tiré pleinement parti de sa stratégie d'investissements diversifiés, privilégiant les valeurs sûres dans chaque classe d'actifs. Par rapport à la valeur comptable, des plus-values latentes ont été dégagées et non comptabilisées pour un montant de 15 M€.

Nature des placements en millions d'euros	Plus-values latentes nettes des moins-values au 31/12/2023	Portefeuille 31/12/2023 en valeur d'achat	Portefeuille 31/12/2023 en valeur de marché
Actions	7,93	598,5	606,6
Obligations	- 0,08	128,7	128,6
Convertibles	0,91	208,5	209,3
Diversifiés	5,71	455,2	460,9
Divers	0,55	29,8	30,3
TOTAL	15,02	1 420,7	1 435,7
Régime complémentaire	16,18	1 374,4	1 390,5
Invalité-décès	- 1,16	46,3	45,2
TOTAL	15,02	1 420,7	1 435,7

Placements immobiliers

Le résultat financier issu de la gestion des fonds techniques en placements immobiliers s'élève en 2023 à 4 M€. Il correspond à l'amortissement du siège social de la Cavec pour 1,2 M€ et au résultat 2023 des SCI chargées de la gestion des immeubles de placements de la Cavec pour 5,2 M€, compte tenu des amortissements pratiqués. Au 31/12/2023, la valorisation des immeubles, soit un montant de 284,5 M€, est

supérieure à leur valeur nette comptable d'un montant total de 235,3 M€ à la même date. La plus-value latente sur l'ensemble des investissements immobiliers de la Cavec est de 49,2 M€ au 31/12/2023 contre 70,8 M€ au 31/12/2022. La diminution de la plus-value latente résulte de la hausse des taux de rendement des immeubles retenus au 31/12/2023 dans le cadre de l'évaluation annuelle du patrimoine immobilier de la Cavec.

La valorisation au 31/12/2023 du patrimoine immobilier de la Cavec se détaille de la manière suivante.

Immeubles de placements à Paris	Régime	Surface m ²	Surfaces vacantes au 31/12/2023	Valorisation au 31/12/2023
Rue de Messine – 8 ^e arr.	Régime complémentaire	2 192	0	26 150 000 €
Rue de Lisbonne – 8 ^e arr.	Régime complémentaire	2 400	0	34 400 000 €
Rue Boissière – 16 ^e arr.	Régime complémentaire	3 416	0	43 000 000 €
Rue Ampère – 17 ^e arr.	Régime complémentaire	2 840	0	38 400 000 €
Rue Vivienne – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 947	53m ²	31 000 000 €
Rue Saint-Augustin – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 687	0	31 700 000 €
Rue de Choiseul – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 786	0	23 100 000 €
Rue Notre Dame des Victoires – 2 ^e arr.	Invalité-décès	1 988	51m ²	21 800 000 €
TOTAL				249 550 000 €
Rue Fabert – 7 ^e arr.	50 % régime complémentaire 50 % invalité-décès	1 543	-	34 900 000 €
TOTAL				284 450 000 €

Résultat de la gestion administrative

Le coût de la gestion administrative de la Cavec est relativement stable entre 2023 et 2022, à 1,21 % du total des cotisations et des prestations.

En millions d'euros	2023	2022
Produits	0,4	0,7
Charges	- 7,7	- 7,7
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7,3	- 7
Financement CNAVPL	2,1	2,2
Financement Cavec	5,2	4,8

Les frais de fonctionnement

Le coût de la gestion administrative des régimes gérés par la Cavec s'élève à 7,3 M€ en 2023 contre 7 M€ l'exercice précédent. Il correspond aux frais de fonctionnement engagés pour la gestion des trois régimes : régime de base (2,1 M€), régime complémentaire (4,1 M€) et régime invalidité-décès (1,1 M€).

En millions d'euros	2023	%
Produits		
Autres produits	0,2	50 %
Reprises de provisions et transferts de charges	0,2	50 %
TOTAL	0,4	100 %
Charges		
Achats et services extérieurs	- 2,8	36,4 %
Charges de personnel	- 3,9	50,6 %
Impôts	- 0,2	2,6 %
Autres charges	- 0,2	2,6 %
Dotations aux amortissements et provisions	- 0,6	7,8 %
TOTAL	- 7,7	100 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7,3	

Le financement

Pour financer ses frais de fonctionnement, la Cavec reçoit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) une dotation au titre de la gestion du régime de base (gestion sous mandat et pour le compte de la CNAVPL), soit 2,1 M€ en 2023. Le solde des frais de fonctionnement, soit 5,2 M€, est financé par le résultat de la gestion technique et le résultat de la gestion financière des régimes complémentaire et invalidité-décès.

Conception, création, réalisation :
Wandern – wandern-paris.fr

Iconographie :
Sophie Bellot, Vincent Garnier,
Stéphane Grangier, Bruno Lévy,

Impression : Setig
Septembre 2024

Cavec

LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE
DES EXPERTS-COMPTABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES.

48 bis, rue Fabert
75007 Paris

www.cavec.fr